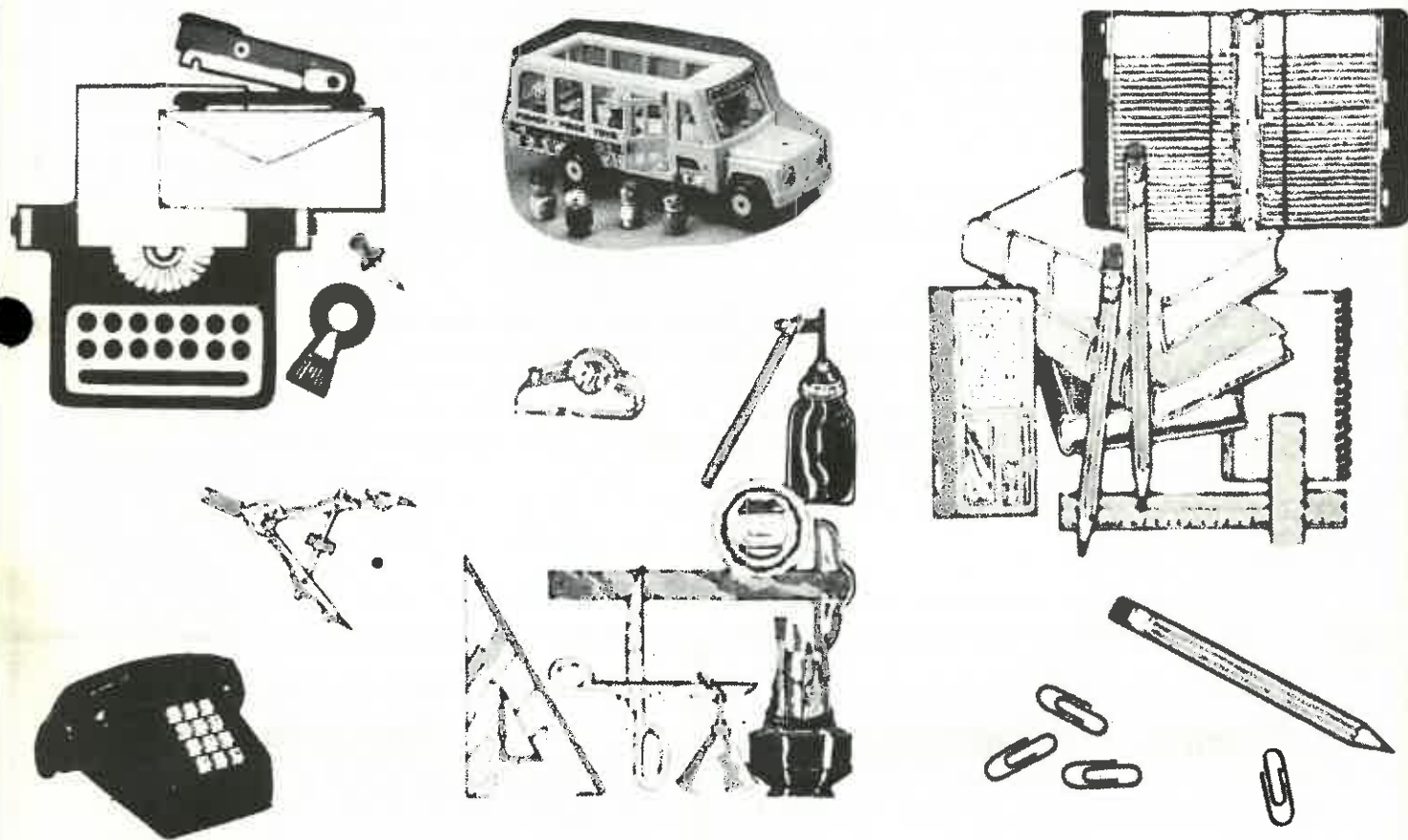


LE TRAIT D'UNION

vol. 1 no.1 dec.81



BULLETIN d'information de
l'Association Professionnelle
du PERSONNEL ADMINISTRATIF
de la C.E.C.M. Inc. (CSN).



N.D.L.R.

Nous sommes fiers de vous présenter le nouveau bulletin syndical de l'APPA. La présentation a été rajeunie et la formule a été repensée de façon à fournir aux membres une information variée, agréable à consulter et utile pour les besoins immédiats.

Nous croyons que la communication est le système nerveux de notre organisation syndicale en même temps qu'un outil efficace pour rompre l'isolement de nos métiers, de nos routines et nos lieux de travail respectifs.

Vous avez des commentaires, des remarques ou des suggestions pour le premier numéro du TRAIT D'UNION ? Faites-nous le savoir. Un mot d'encouragement, ça fait tellement plaisir ! Une bonne suggestion, ça aide à éviter de répéter les erreurs.

Les noms et les adjectifs désignant les individus ont été accordés au genre masculin. Nous sommes conscients des discussions qui ont présentement cours à ce sujet.

Nous croyons que le genre dit "masculin" devrait être considéré comme un genre "neutre" sauf lorsque le contexte exige l'usage du féminin.

Il faudra donc comprendre que les noms et les adjectifs accordés au "neutre" désignent aussi bien les femmes que les hommes.

COMITÉ d'INFORMATION

rédaction Jean Dalaire
 Marie Leblanc Dufour
 Claudette Légaré Richard
 François Martel

conception graphique:
 Claude Hudon

impression: Guy Roy

dactylographie:
 Aline Pilotte

2

SOMMAIRE

EDITORIAL	
LA RESTRUCTURATION SCOLAIRE	p. 3
DOSSIER	
EMPLOYÉ OCCASIONNEL A PERPETUITE	p. 4
CONVENTION	
LE CONGE DES FETES	p. 5
ORGANISATION	
LES OFFICIERS ET LES DIRECTEURS	p. 6
VIE SYNDICALE	
SECURITE-SANTE	p. 7
LES P'TITES NOUVELLES	p. 8

ÉDITORIAL



La Restructuration Scolaire ...

A quel prix ?

Les débats concernant la restructuration scolaire de l'île de Montréal semblent se confiner aux cercles spécialisés des politiciens, des administrateurs, des pédagogues et des technocrates. Personne ne parle des répercussions d'une restructuration sur les conditions de travail du personnel de soutien. Personne n'a pensé à demander aux employés de soutien leurs opinions et leurs aspirations.

Et pourtant, les employés de soutien constituent l'un des enjeux majeurs de cette opération politique. Quand les politiciens et les technocrates affirment que les dépenses administratives seront réduites, c'est de nos postes et de nos salaires qu'ils parlent.

Quelles seront les conditions de travail des employés de soutien après l'éclatement des unités syndicales actuelles?

Quelles seront les nouvelles unités syndicales?

Vivrons-nous une immense campagne de maraudage inter-centrales?

Que deviendra l'ancienneté pour l'employeur disparu?

Que deviendront nos droits acquis collectifs au plan local (horaire d'été, congés supplémentaires, fonds de pension etc.)?

Quelle influence aura la modification des bassins de personnel sur la sécurité d'emploi?

Que deviendront les employés affectés aux services généraux de la C.E.C.M. ?

Pour l'instant, nous n'avons aucune réponse à toutes ces questions. Personne ne semble se soucier du sort des employés de soutien scolaire dans toutes les hypothèses préconisées par les politiciens, les technocrates et les groupes de pression.

Il est grand temps de nous faire une opinion et de la faire savoir efficacement avant la décision politique.

La présidente,


Claudette Légaré Richard

DOSSIER

EMPLOYE "OCCASIONNEL" A PERPETUITE

Un membre de l'APPA engage depuis plus de cinq (5) ans pour travailler au service de l'Education des Adultes, le jour à raison de 25 heures/semaine a récemment perdu un grief important.

Le syndicat prétendait que ce membre devait obtenir le statut d'employé régulier à temps partiel et bénéficier des avantages de la convention collective selon ce statut.

La C.E.C.M. pour sa part entend réduire ses responsabilités patronales envers ses employés. Pour y arriver, elle abolit de plus en plus les postes des employés réguliers du S.E.A. pour engager du personnel "occasionnel" en vertu du fameux chapitre 10 de la convention collective. L'employé "occasionnel" (chap. 10) bénéficie d'un pourcentage supérieur au taux salarial de sa classe d'emploi mais il n'a droit ni à l'accumulation d'ancienneté, ni aux congés payés, ni aux congés de maladie, ni à la sécurité d'emploi etc. en somme, il recommence toujours sa première journée de travail pour la C.E.C.M.

L'arbitre a rejeté le grief syndical en se basant sur les arguments suivants:

- la personne travaille uniquement pour l'Education des Adultes
- le service de l'Education des Adultes est une entité patronale quasi-autonome à l'intérieur de la C.E.C.M.
- le chapitre 10 de l'Entente nationale peut être considéré comme une sorte de mini-convention collective s'appliquant uniquement aux employés du Service de l'Education des Adultes.

C'est un énorme trou dans la convention collective. Combien de dizaines de membres seront maintenant condamnés au travail "occasionnel" à perpétuité simplement parce qu'ils ont le malheur d'être affectés au "mauvais" Service ?

Il va falloir y voir pendant la prochaine négociation.

CONVENTION

VACANCES DES FETES

Cette année le congé des Fêtes débutera mercredi le 23 décembre pour se terminer le 3 janvier. Cette période résulte de l'addition des dispositions des articles 5-2.02 et 5-2.03 de la convention collective et 5-2.04.

Pour les employés temporaires (surcroît et remplacement)

Les employés temporaires ont droit au congé payé des Fêtes à condition d'avoir travaillé 10 jours avant le début du congé.

Pour les employés à temps partiel (10 heures/semaine et plus)

Les employés à temps partiel ont droit au congé payé des Fêtes selon le nombre d'heures de leur semaine régulière de travail.

Pour les employés en congé de maladie

Les employés sous "l'ancien régime" (12 jours accumulables) et qui ne bénéficient pas de la prestation d'assurance-salaire continuent à utiliser leurs journées de maladie pendant le congé.

Les employés sous "l'ancien" ou le "nouveau" régime bénéficiant de la prestation d'assurance-salaire reçoivent la différence entre la prestation et le plein salaire.

En résumé, tous les employés malades pendant le congé reçoivent 100% du salaire.

UN CONSEIL...

Si vous avez l'intention de vous absenter immédiatement avant ou après le congé, nous vous conseillons:

1. Evitez de vous déclarer "en maladie".
2. Utilisez la possibilité de prendre des journées d'affaires personnelles en avertissant votre patron au moins 24 heures à l'avance. Celui-ci ne peut refuser.
3. Utilisez vos résidus de vacances annuelles.

ORGANISATION

Le Comité Exécutif

Présidente:	Claudette Légaré-Richard	Techn. Trav. Pratiques
1ère vice-présidente:	Martine Joliveau	Techn. Trav. Pratiques
2ième vice-présidente:	Aline Pilotte	Ag. de Bur. Cl. Princ.
Secrétaire générale:	Micheline DiTomaso	Ag. de Bur. Cl. Princ.
Trésorier:	Denis Tessier	Techn. en Administration

Le Bureau de Direction

Cécile Beauchamp	Commis I
Nicole Bissonnette	Techn. en documentation
Jean Dalaire	Techn. Trav. Pratiques
Fernand Geoffrion	Techn. Trav. Pratiques
Lise Iannuccelli-Macorin	Techn. en Administration
Fernand Roy	Magasinier I
Lise Séguin	Secrétaire Sénior
Poste vacant	

VIE SYNDICALE

Comme vous le savez, sans doute, il existe à l'APPA depuis deux ans, un comité syndical de sécurité-santé.

Depuis la création du comité, plusieurs d'entre vous ont dénoncé des conditions de travail particulièrement dangereuses et malsaines. Le comité a entrepris plusieurs actions en vue de régler les nombreux problèmes. Nous avons essayé de sensibiliser notre employeur. Récemment, en réponse à nos demandes, la C.E.C.M a organisé une campagne de sécurité-santé. On est en droit de se demander si la responsabilité de la C.E.C.M. s'arrête là ?

Notre objectif n'est pas de rechercher la faute individuelle comme le fait notre employeur, mais de prendre conscience de nos problèmes et de les éliminer à la source. Ces problèmes peuvent être autant d'ordre technique dans les méthodes de travail qu'être reliés à notre environnement physique.

Pour ce faire, d'ici à la fin du mois de janvier, un questionnaire vous sera envoyé afin de renseigner le comité sur les conditions dangereuses que vous subissez à votre travail.



Jean Dalaire

pour le Comité

Le Comité Sécurité-Santé:

Responsable:	Jean Dalaire
Secrétaire:	Nicole Meunier
Secrétariat Inf.:	Nicole Goulet Desprez Nicole Meunier
Laboratoires:	Jean-Paul Adam Jocelyne Brunet Wiler
Magasins:	Mathieu St-Jean Lionel Rodrigue
Imprimeur:	Guy Roy
Polycopie:	Jacques Gascon
Bibliothèque:	Claire Lafleur

LES P'TITES NOUVELLES

Deux officiers de l'APPA ont été élus pour siéger sur le comité national des négociations du personnel de soutien scolaire. Il s'agit de Martine Joliveau et Aline Pilotte.

De plus, Michel Gohier participera aux travaux techniques du comité RREGOP et assurances tandis que Martine Joliveau travaillera au comité intersectoriel de la sécurité d'emploi.

Le "party" des Fêtes de l'APPA aura lieu vendredi, le 18 décembre au 980 rue Villeray dans la salle du Conseil Syndical. Venez faire un tour avant ou après le magasinage.

Le stationnement est gratuit et le bar est ouvert. Il y aura de la musique pour "lâcher son fou" et des amis à retrouver.

La brochure de la constitution du syndicat devrait normalement être distribuée à tous les membres au début de l'année 1982.

Prochain Conseil syndical: 9 janvier, sujet: les hypothèses pour les prochaines négociations. C'est le temps d'exprimer vos opinions à votre délégué.

1er juillet 1981: la C.E.C.M. abolit 19 postes de surveillants d'élèves.
Motif: réduction de service.

Depuis la mi-septembre la C.E.C.M. a créé 25 nouveaux postes de surveillants d'élèves. Beaucoup de ces "nouveaux postes" sont localisés aux mêmes endroits que les postes "abolis".